



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 20 Février 2008

Date de la convocation 13 février 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontois
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, M. Jean Marie FERRIERES, Mme Françoise REVERTE Aspiran M, Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, M. Jacques BORE, M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Mme Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc Mme Nicole ALESSANDRI</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA MM. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET M Jean Luc CACERES à M. André RUAS</p>

Objet : Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal – Politique tarifaire communautaire 2008 –

Monsieur BILHAC informe les membres du conseil que dans le cadre de la mise en place de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal, il convient d'établir une politique tarifaire communautaire calculée comme suit :

Le calcul des ressources de la famille :

Les ressources à prendre en considération pour le calcul des participations familiales sont celles déclarées par les familles et figurant sur l'avis d'imposition, avant abattement.

Aucune prestation familiale ou légale ne doit être prise en compte

Revenus annuels divisés sur 12 mois multiplié par le Taux d'effort.

Revenu plancher mensuel 1000,00 € (minimum CAF : 915,00 €)
 Revenu plafond mensuel 3000.00 € (maximum ex CAF : 3354 ,00 €)

Fourchettes de prix

	Taux d'Effort	Fourchettes de prix	
		Journée	½ journée
Prix journée pour 1 enfant à charge	0,46 %	4,60 € à 13,80 €	2,30 € à 6,90 €
Prix journée pour 2 enfants à charge	0,42%	4,20 € à 12,60 €	2,10 € à 6,30 €
Prix journée pour 3 enfants à charge	0,37%	3,70 € à 11,10 €	1,85 € à 5,55 €
Supplément enfant extra communautaire		3,00 €/enfant	1,50 €/enfant

Tarifs particuliers :

Quinzaine Aquatique Tarif communautaire : 30,00 €
 Tarif extra communautaire : 40,00 €

Supplément enfant extra communautaire : 3,00 €/enfant/J 1,50 €/ 1/2 J

Prix journée normale avec prestataire (territoire du Clermontais) : Journée normale

Prix journée exceptionnelle (hors territoire) : Journée normale + animation exceptionnelle (transport à la charge de la C.C.C dans la limite du budget)

Prix journée exceptionnelle (hors L.R) : Journée normale + prestation (animation + transport)
 Transport à la charge de la C.C.C dans les limites du L.R et du budget

Prix séjour : Coût réel du séjour
 Transport à la charge de la C.C.C dans les limites du L.R et du budget

Repas, collation et goûter :

Prix fixés par la collectivité où se trouve le centre de loisirs en plus du prix journée

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire, d'adopter la politique tarifaire communautaire 2008 telle que présentée.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BILHAC et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte la politique tarifaire communautaire 2008 concernant l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO